



REFERENTIEL DE COMPETENCES

Soins Longue Durée

Fonction : Infirmier clinicien

Table des matières

1. Formation de base	2
2. Compétences de base :	2
Compétence n°1 : Jugement clinique	2
Compétence n°2 : Bonnes pratiques cliniques	2
Compétence n°3 : Leadership clinique	3
Compétence n°4 : Collaboration avec le réseau	3
Compétence n°5 : Développement des compétences	3
Compétence n°6 : Ethique et déontologie	4
Compétence n°7 : soutien à l'analyse du processus de soin	4
3. Evolutions possibles (non exhaustif)	4
4. Validation du référentiel :	4



1. Formation de base

- Formation infirmière Bachelor (car ES n'ont pas le module de recherche)
- CAS en évaluation clinique infirmière ou équivalent
- CAS Qualité des soins et conseils ou équivalent

2. Compétences de base :

Toutes les activités essentielles, les compétences sont énoncées par degré ou marche à atteindre de manière successive.

Compétence n°1 : Jugement clinique

Promouvoir l'évaluation et le jugement clinique en :

- Accompagnant le collaborateur de première ligne
- Analysant les difficultés et la complexité de la situation
- Utilisant l'examen clinique et l'outil d'évaluation des besoins
- Soutenant l'identification précoce des risques de décompensation nécessitant une adaptation du projet de soins
- Soutenant le jugement clinique argumenté et la cohérence du processus de soins dans sa globalité
- Soutenant le partenariat avec le patient, les proches et de l'équipe interdisciplinaire
- Soutenant l'utilisation des outils institutionnels et en participant à leur développement et intégration

Compétence n°2 : Bonnes pratiques cliniques

Prérequis : connaître les critères de délégation

Promouvoir les bonnes pratiques cliniques au sein des équipes interdisciplinaires en :

- Favorisant la référence à toute littérature clinique récente et expertises reconnues au niveau cantonale : comme par exemple GUTS (ou autres), directives PCI...
- Faisant preuve d'exemplarité dans la pratique clinique
- Collaborant avec les cadres dont notamment la Direction de l'institution
- Mobilisant les connaissances les plus récentes dans le domaine des soins infirmiers et des soins de longue durée
- Adoptant des pratiques professionnelles construites sur des évidences scientifiques
- Favorisant le respect des critères de délégation
- Favorisant une documentation professionnelle centrée sur le patient
- Favorisant l'usage de matériel des soins adéquat (y compris innovateur)



- Se référant aux indicateurs qualité et en collaborant avec la responsable qualité s'il y a
- Participant, selon l'organisation institutionnelle, à la mise en place de la revue médicamenteuse, des audits de qualité...
- Participant activement à l'implantation d'une Just culture et de l'amélioration continue (qualité, sécurité)
- Collaborant étroitement avec la responsable qualité des soins

Compétence n°3 : Leadership clinique

Être un leader clinique en :

- Tenant compte de l'évolution des pratiques cliniques
- Valorisant les compétences/ressources internes
- Invitant à la pratique réflexive
- Analysant les besoins, les freins et les leviers
- Gérant des projets cliniques validés par la hiérarchie
- Adaptant le rythme selon les priorités institutionnelles
- Exerçant un leadership clinique favorisant la qualité des soins, la sécurité des résidents et le développement professionnel des équipes

Compétence n°4 : Collaboration avec le réseau

Prérequis : Connaître le réseau socio-sanitaire et les apports des différentes disciplines

Promouvant la réflexion en interdisciplinarité en :

- Soutenant la collaboration avec les ressources et les experts cliniques internes et/ou externes
- Sollicitant les pairs pour des échanges de pratiques et d'expertise
- Recourant aux critères d'appel des experts et en les faisant connaître
- Clarifiant ou en créant les critères d'appel manquants

Compétence n°5 : Développement des compétences

Participer activement au développement des compétences en :

- En participant à l'analyse des écarts de performances ([lien](#)) et en priorisant les compétences à développer ainsi que le public concerné
- Effectuant une proposition de plan d'actions (y compris de formations annuelles prioritaires)
- Étant proactif dans l'organisation des formations ou tout autre modalité de développement des compétences ([lien](#)) tout en intégrant une réflexion éthique
- Participant à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- Supervisant un collaborateur de manière formative sur sa demande ou celle d'un cadre hiérarchique
- Utilisant les référentiels de compétences liés à la fonction,



Compétence n°6 : Ethique et déontologie

Prérequis : connaître la possibilité de faire recours au conseil éthique (EMS), se référer au cadre légal liés à la pratique clinique

Promouvoir les principes éthiques et une réflexivité éthique en :

- Faisant référence aux concepts de responsabilité, de déontologie et au cadre légal
- Soutenant la réflexivité autour des grands principes éthiques : autonomie, bienfaisance, non-malfaisance et justice
- Soutenant la démarche de participation du patient et de ses proches aux décisions de soins dans le respect de leurs valeurs et du projet de vie
- Soutenant la mise en mots des champs de tension potentiellement présents dans une situation
- Identifiant les dilemmes éthiques et en participant à leur résolution
- Faisant appel à des ressources externes si besoin (type conseil éthique ou autres)

Compétence n°7 : soutien à l'analyse du processus de soin

Participer sur demande à l'analyse des processus de soins en :

- Vérifiant la documentation de la situation concernée
- Mettant l'accent sur les symptômes, signes, risques et les problèmes du patient (y compris les échelles interRAI) qui eux argumentent nos prestations
- Apportant une expertise clinique et des éléments objectifs

3. Evolutions possibles (non exhaustif)

- Master en sciences infirmières (MScSI)
- Tous les CAS/DAS sont à promouvoir (soins palliatifs, psychogériatries, psychiatrie, éthique clinique...)
- Toutes les formations en pédagogie
- Toutes les formations en lien avec la gestion de projet

4. Validation du référentiel :

Document validé par le comité scientifique le : 11 juin 2026